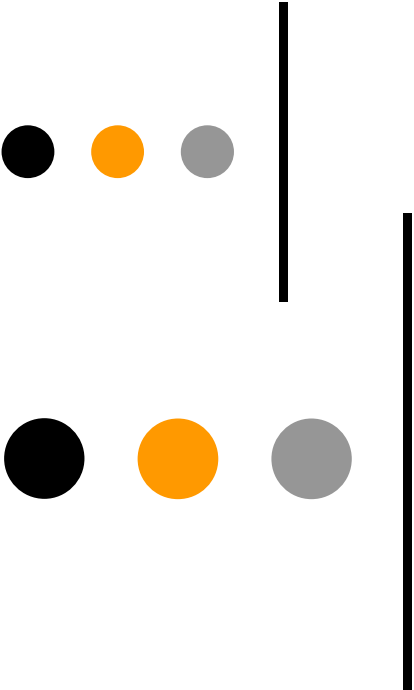




Contrats de développement des EnR thermiques de l'ADEME

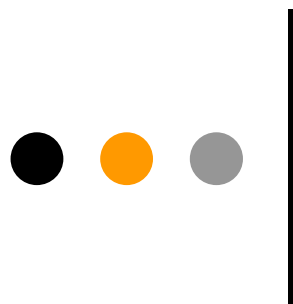
Atelier #1

Rencontres des animateurs bois-énergie

Perpignan

10 mars 2022

Animé par Elodie PAYEN (CIBE)



Plan de la présentation

- Contrats de développement **patrimoniaux**
 - La théorie
 - La pratique
 - Vos retours d'expériences

- Contrats de développement **territoriaux**
 - La théorie
 - La pratique
 - Vos retours d'expériences



Extrait de la présentation de Claire BARAIS du 6
avril 2021 au CIBE
(en annexe)

Le niveau d'ambition

Contrats Territoriaux

Contrats Patrimoniaux

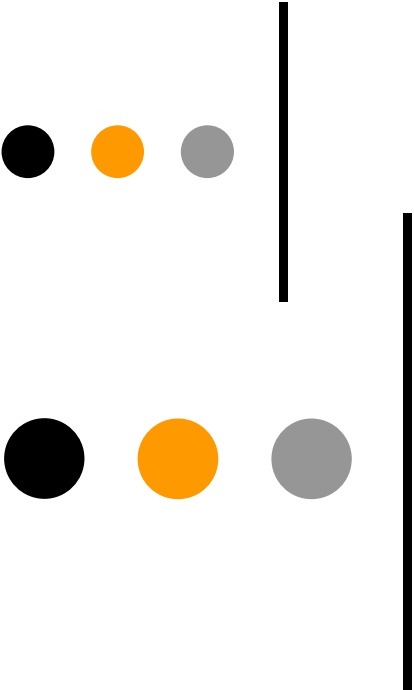
- Le candidat s'engage sur **un nombre d'installations et un niveau de production d'ENR à réaliser sur 3 ans.**

OBJECTIFS CHIFFRÉS :

- ✓ Au moins 10 installations
- ✓ Seuils mini Fonds Chaleur cumulés sur 3 ans :
 - Solaire : au moins 25 m² ;
 - Biomasse : au moins 1 200 MWh;
 - géothermie : au moins 25 MWh.
- ✓ Au moins 20 % d'ENR autres que la biomasse
- ✓ Gestion déléguée des aides
- ✓ Au moins 100 kWh/habitant sur une période de 6 ans et **à l'échelle de la région**

OBJECTIFS CHIFFRÉS :

- ✓ Au moins 3 installations
- ✓ Seuils mini Fonds Chaleur
 - Si solaire, au moins 25 m² ;
 - Si biomasse, au moins 1 200 MWh;
 - Si géothermie, au moins 25 MWh



Contrats de développement des EnR thermiques PATRIMONIAUX



Contrat de développement des EnR thermiques PATRIMONIAL

La théorie



○ Description officielle

Ce contrat est un véritable partenariat technique et financier avec l'ADEME. Il accompagnera la réalisation de l'ensemble de votre programme de travaux grâce à un financement unique, avec un objectif de performance et de qualité des installations..

○ Objectif

● Permet à

- *un propriétaire multi-sites (région, département, un acteur privé tel qu'un bailleur social...)*
- *ou au délégataire d'une collectivité pour la gestion de son patrimoine (syndicat d'énergie...)*

de financer les installations d'énergies renouvelables et de récupération thermiques sur son patrimoine



Contrat de développement des EnR thermiques PATRIMONIAL

La théorie



o Opérateurs concernés

- EPCI, agglomération, métropole,...
- Conseils départementaux
- Syndicats d'énergie, SEM, SPL,...
- Chambres consulaires
- Organismes de logement social
- Associations
- Bailleurs privés
- Entreprises
- ...



Contrat de développement des EnR thermiques PATRIMONIAL

La théorie



o Cadre

- Au moins 3 installations
- Seuils mini Fonds Chaleur
- Si solaire, au moins 25 m² ;
- Si biomasse, au moins 1 200 MWh;
- Si géothermie, au moins 25 MWh



Contrat de développement des EnR thermiques PATRIMONIAL

La théorie



- o **Nouveautés 2022 :**
 - Sur une seule région
 - Possibilité vente de chaleur



Contrat de développement des EnR thermiques PATRIMONIAL

Bilan actuel & provisoire



- Selon l'enquête d'AMORCE de janvier 2022 :
 - **37 contrats signés**
 - **Bilan énergétique :**
 - *75,5 GWh annuels d'EnR et R*
 - *soient 7 500 équivalents logements*
 - **Bilan financier : 20,4 M€ dont**
 - *98 % pour financer de l'investissement*
 - *2 % pour les études*

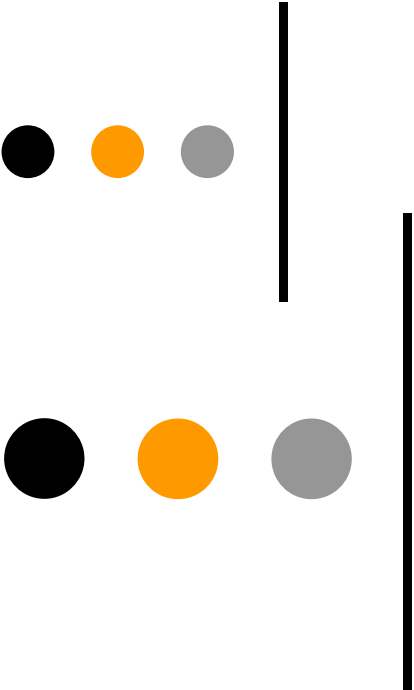


Contrat de développement des EnR thermiques PATRIMONIAL

Vos retours d'expérience



- Atouts ?
- Points d'attention ?
 - Administratifs ?
 - Techniques ?



Contrats de développement des EnR thermiques TERRITORIAUX



Contrat de développement des EnR thermiques TERRITORIAL

La théorie



○ Description

Le contrat de développement territorial de l'ADEME vous permet de devenir l'acteur du développement ambitieux et structuré de projets énergies renouvelables thermiques à l'échelle d'un territoire. Pensé comme un véritable partenariat en appui des aides financières « classiques » aux installations, il permet à un opérateur territorial de mobiliser et mettre en synergie un grand nombre d'acteurs sur son territoire.

○ Opérations éligibles

- La chaleur renouvelable (biomasse énergie, solaire thermique, géothermie intermédiaire avec PAC)
- La récupération de chaleur fatale, au cas par cas
- Les réseaux de chaleur éventuellement associés (création, extension, densification) avec une densité linéaire supérieure à 1MWh/ml/an.

○ Objectif actuel

- 80 % de la population couverte en 2026
 - *soient $68\text{ M} \times 80\% = 54,4\text{ M}$*



Contrat de développement des EnR thermiques TERRITORIAL

La théorie



o Opérateurs concernés

- EPCI, agglomération, métropole,...
- « Pays »
- Conseil départemental, régional
- Syndicat d'énergie, SEM, SPL,...
- Chambre consulaire
- Territoire de PCAET
- PNR
- Parc national
- ...
- ~~Particuliers~~

o Ressource documentaire

- <https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2022/contrat-developpement-energies-renouvelables-thermiques?cible=77>



Contrat de développement des EnR thermiques TERRITORIAL

Historique



- 2015 : Expérimentation en Bretagne, Nouvelle Aquitaine & AURA
 - → 6 territoires concernés
- 2016 : Généralisation
- 2020 :
 - Délégation systématique de la gestion financière des contrats à l'opérateur (sauf dérogation régionale)
 - **mini 20%** (en nb) d'ENR&R thermiques **autres que le bois-énergie**
- Perspectives :
 - **Maîtrise de l'énergie** à mieux intégrer
 - Après renouvellement : **anticipation des « après les 6 ans »** : continuer à financer les petits projets et l'animation ?



Contrat de développement des EnR thermiques TERRITORIAL

Objectifs chiffrés - Détails



- Au moins 100 kWh/habitant sur une période de 6 ans et à l'échelle de la région
- 80 % des habitants couverts
- Exemple de la Corse :

	Nb hab.	80 % du nb d'hab.	Taux (kWh/hab)	Obj. Prod. EnR mini 6 ans	Obj. Prod. EnR mini 3 ans
Corse	340 k	272 k	100	27,2 GWh	
Territoire corse	25 k		50		1,25 GWh



Contrat de développement des EnR thermiques TERRITORIAL

La théorie



○ Engagements

- **Nombre** total d'installations
- Nombre d'installations **HORS biomasse**
- Niveau de **production EnR** sur 3 ans
- Si renouvellement : démontrer l'atteinte de **60 % des objectifs du contrat précédent**
- Respect des fiches descriptives « Fonds Chaleur » par EnR (sauf seuils de production)
- Autres types d'engagements :
 - *En matière de **communication** (utilisation du logo de l'ADEME et fiche de valorisation)*
 - *En matière de remise de **rapports** :*
 - *D'avancement*
 - *Final*
 - *Voire de suivi de performance*



Contrat de développement des EnR thermiques TERRITORIAL

La théorie – Animation



- Facultative
- L'opérateur territorial aura pour mission de **mobiliser les maîtres d'ouvrage sur son territoire, afin que ceux-ci passent à l'action.** En tant qu'animateur du contrat, il devra les accompagner tout au long de leurs opérations, de la prise de décision jusqu'au suivi des installations en fonctionnement. Il sera le **garant de l'atteinte des objectifs du contrat** (en termes de niveau de production ENR, mais aussi de qualité des installations, reproductibilité, etc.).
- Cette animation devra être réalisée **en complémentarité et en bonne intelligence avec les outils d'animation déjà éventuellement présents sur le territoire.** L'articulation entre les différents acteurs et le rôle de chacun seront préalablement clairement définis, et validés par l'ADEME.



Contrat de développement des EnR thermiques TERRITORIAL

La théorie



- Aides financières spécifiques
 - pour l'animation (facultatives)
 - *Plafond 450 k€*
 - *& 1 €/MWh/20 ans du bilan des contrats EnR (seuil informatif) (MWh objectifs)*
 - *Volet fixe : Plafond entre 135 et 270 k€ selon population*
 - *Volet variable dont le montant $\geq$ volet fixe*
 - pour les études (maxi 70 %) et pour les investissements (taux d'aides du Fonds Chaleur)



Contrat de développement des EnR thermiques TERRITORIAL

La théorie



○ Conditions de versement

● Contrat d'objectif :

- *Études versement unique sur validation du service fait*
- *Animation*
 - *Volet fixe : moitié l'année 1 (souvent 25 %) et moitié l'année 2 (souvent 25 %)*
 - *Volet variable : (50 %)*
 - *à l'issue de l'année 3*
 - *En fonction de l'atteinte des objectifs :*
 - *Si résultats atteints < 60 % des 3 obj → volet variable = 0 €*
- *Investissements :*
 - *Gestion déléguée des fonds*
 - *En fonction de la convention de mandat avec 20 % mini de solde*
 - *Gestion des fonds par l'ADEME*
 - *80 % à la mise en service solde*
 - *20 % sur présentation du bilan des performances*



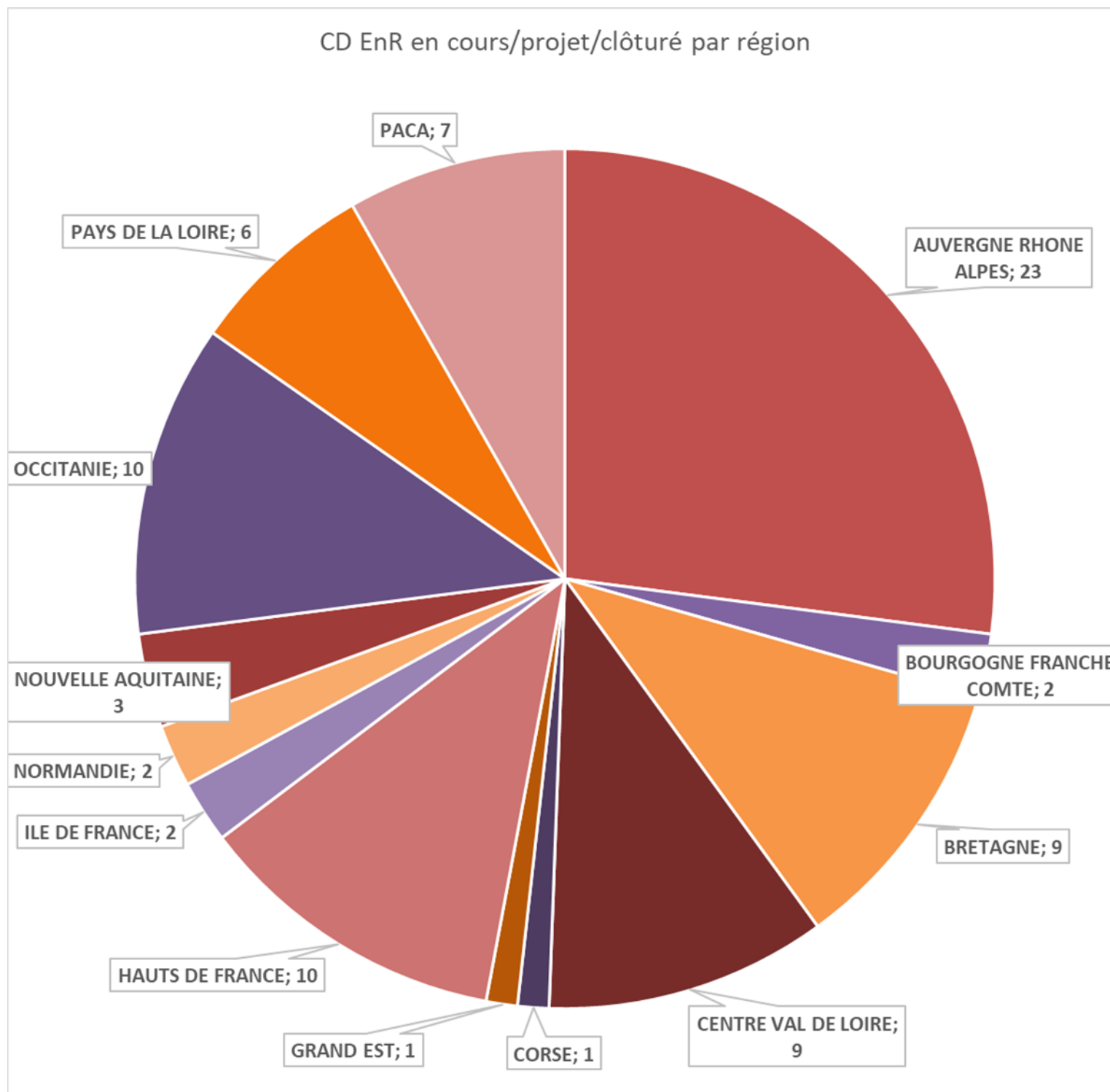
Contrat de développement des EnR thermiques TERRITORIAL

Bilan actuel & provisoire



- 85 CDT identifiés (en cours, en projet ou clôturés)

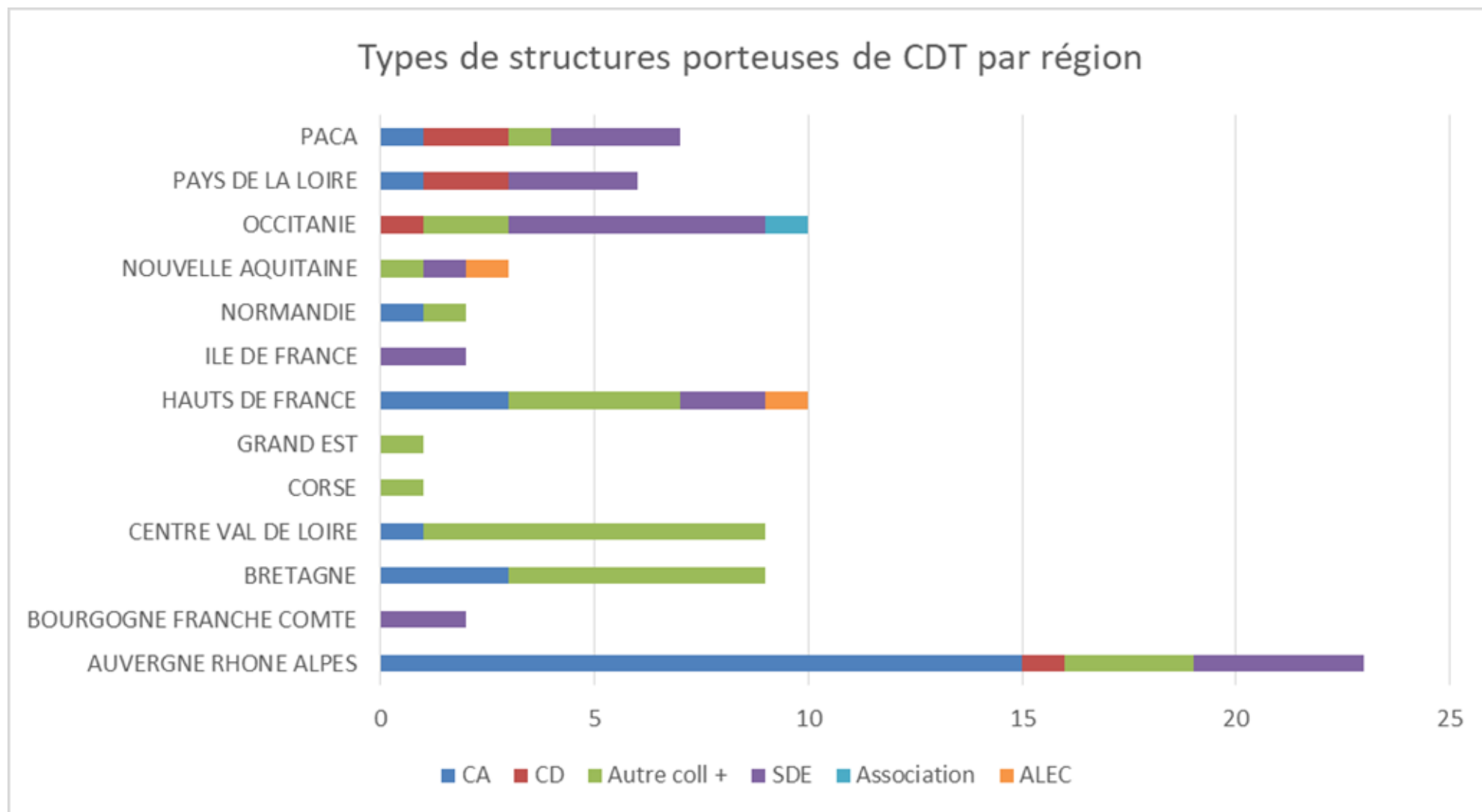
Région	Nombre de CDT
AUVERGNE RHONE ALPES	23
BOURGOGNE FRANCHE COMTE	2
BRETAGNE	9
CENTRE VAL DE LOIRE	9
CORSE	1
GRAND EST	1
HAUTS DE FRANCE	10
ILE DE FRANCE	2
NORMANDIE	2
NOUVELLE AQUITAINE	3
OCCITANIE	10
PAYS DE LA LOIRE	6
PACA	7
TOTAL	85





Contrat de développement des EnR thermiques TERRITORIAL

Bilan actuel et provisoire





Contrat de développement des EnR thermiques TERRITORIAL

Bilan actuel & provisoire



- Selon l'enquête d'AMORCE de janvier 2022 :
 - Sur 68 territoires dont
 - 28 en gestion déléguée
 - 40 en gestion par l'ADEME
 - Bilan énergétique :
 - 262 GWh annuels d'EnR et R (soient 26 200 équivalents logements)
 - Selon l'ADEME : 13,5 M habitants couverts par un contrat (objectif 54,4 M en 2026)
 - Bilan financier : 63 M€ dont
 - 63 % pour financer de l'investissement
 - 16 % de l'animation
 - 6 % pour les études (préalables et faisabilité)



Bilan CDT / CDP

Enquête AMORCE de janvier 2022



o Atouts

- Stratégique
 - Outil adapté à mise en place d'un **PCAET**
- Administratif / Financier
 - **Visibilité** des montants d'aide dès la conception
 - **Demandes d'aides facilitées** par rapport au FEDER
 - **Financement global** (promotion/animation + études + investissements)
 - Dans certains cas, **complémentarité avec les aides du Conseil Régional** pour l'investissement & l'animation
- Technique
 - « Au moins 20 % d'ENR autres que la biomasse » → incite à la **diversification des EnR**
- **Des compléments ?**





Bilan CDT / CDP

Enquête AMORCE de janvier 2022



o Atouts

• Des compléments ?

- Implication des collectivités... Mais démultiplication des réunions ?
- Charges administratives différentes si gestion ou pas des aides





Bilan CDT / CDP

Enquête AMORCE de janvier 2022



○ Points d'attention (1)

● Administratif / Financier

- **Renouvellement indispensable sur 3 années** pour bénéficier des fruits de l'animation (3 ans : trop court pour démarcher ET concrétiser les projets)
- Dans certains cas, **substitution avec les aides du Conseil Régional** pour l'investissement & l'animation



Bilan CDT / CDP

Enquête AMORCE de janvier 2022



○ Points d'attention (3)

● Administratif / Financier

• **Gestion systématiquement déléguée** (depuis 2020) :

- *gestion de la trésorerie*

→ si l'ADEME le juge nécessaire, une avance de trésorerie est possible.

- *acceptabilité/légitimité à verser les aides aux entreprises*

→ Le délégataire verse des aides pour le compte de l'ADEME, c'est toujours l'ADEME qui prend la décision et c'est l'argent de l'ADEME, la question de la légitimité ne se pose pas

- *Formation à mettre en place pour faciliter cette prise en charge ?*

→ c'est un besoin mais je ne sais pas quand nous pourrons la mettre en place



Bilan CDT / CDP

Enquête AMORCE de janvier 2022



o Points d'attention (4)

● Animation

- *Articulation à anticiper avec les réseaux existants d'animation bois-énergie ou autres EnR thermiques*
→ c'est à chaque région d'être vigilant sur cette articulation car chaque région a sa propre organisation
- *Animation uniquement sur les projets de chaufferies : non-intégration de la structuration de l'approvisionnement → lien amont/aval distendu ?*
→ Les territoires sont tout à fait légitimes à déposer des demandes sur ces sujets, nous accompagnons plusieurs territoires en Bretagne sur ce sujet



Bilan CDT / CDP

Enquête AMORCE de janvier 2022



o Points d'attention (5)

● Technique

- *Plan d'approvisionnement : ne pas avoir la même exigence selon la puissance des projets (quelques 100aines de kW et plusieurs MW) ?
→ Un groupe de travail interne est en train de se lancer pour simplifier encore les dossiers inférieurs aux seuils du Fonds chaleur classique en vu des modalités 2023*
- *Orientation vers des projets qui nécessitent moins d'expertise, plus simples notamment vers le granulé ?*

Bilan CDT / CDP

Enquête AMORCE de janvier 2022



o Points d'attention (6)

● Spécifique Solaire thermique

- *Compétitivité difficile*
- *Surface mini des capteurs solaires de 25 m² → incitation au surdimensionnement ?*

→ La signature d'un contrat de développement permet justement de s'affranchir de ce seuil

• *Manque de :*

- *Connaissances/compétences des animateurs*
- *Références de coûts*
- *Bureaux d'études*
- *Critères inadaptés aux petits projets*

→ Formations expertises ?

→ Création d'un réseau d'animation EnR thermique en complémentarité avec les réseaux existants ?

● **Des compléments ?**

● **Des suggestions d'actions pour l'ADEME ?**

Bilan CDT / CDP

- Points d'attention (7)

- Des compléments ?
- Des suggestions d'actions pour l'ADEME ?





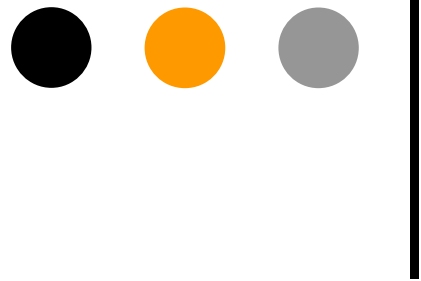
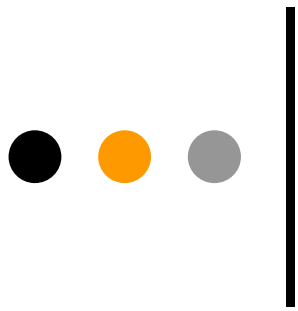
L'animation bois-énergie

Stratégies de financement actuelles



o Focus sur les CDT

- Diversification des aides financières (territoires) 😊
- Visibilité des financements sur plusieurs années 😊
- Opportunité de collaborations avec des collectivités et nouvelles structures ? 😊
- Mise en concurrence entre structures et avec de nouvelles structures ? 😞
 - Perte d'expériences et compétences historiques ?
 - Perte du lien avec l'approvisionnement ?
 - Tentation de projets « faciles » (granulés / PAC,...) aux détriments des petits réseaux plaquettes ruraux ?
- **Choix variables** de mise en place par les DR ADEME :
 - **1 CDT par département** avec mise en concurrence des porteurs : Corse, PACA, Pays de la Loire
 - **Plusieurs CDT par département (EPCI)** : AURA, Bretagne, Centre, Hauts de France
 - **Mixte** : Nouvelle Aquitaine, Occitanie
 - Des changements ?



Annexes



Le contrat de développement des énergies renouvelables thermiques

Claire BARAIS – 06 avril 2021



À qui s'adresse ce dispositif ?

Outil de soutien ambitieux et maîtrisé des énergies renouvelables thermiques : bois énergie, solaire thermique, géothermie, récupération de chaleur fatale.

Contrats Territoriaux

- ✓ Un opérateur territorial qui souhaite s'engager dans la construction d'un véritable projet de développement des ENR sur son territoire

Contrats Patrimoniaux

- ✓ Propriétaires d'un patrimoine bâti avec d'importants besoins en énergie
- ✓ Planifier sur plusieurs années un programme de travaux de chauffage (neuf/réhabilitation)

+ L'ADEME peut vous accompagner techniquement et financièrement : études préalables, missions d'AMO, investissements, suivi des performances, animation (contrats territoriaux).



Etude de préfiguration

Cas général, elle permet de :

- Déterminer le niveau d'ambition en MWh et en nombre d'installations

Cas des contrats territoriaux : Elle permet à l'opérateur territorial d'Organiser le pilotage :

- L'opérateur territorial coordonne le projet et porte le contrat d'objectif
- Il doit travailler en partenariat et en synergie avec les autres acteurs techniques du territoire (ex : CEP, missions bois énergie, ALE, etc.)
- L'étude doit définir le rôle de chacun et l'articulation entre les partenaires

› Etude réalisée en interne ou en externe, en amont du contrat de développement des ENR, éventuellement subventionnable (après validation du cahier des charges)



C'est sur cette base que le projet est déposé à l'ADEME, et négocié.



Le niveau d'ambition

Contrats Territoriaux

Contrats Patrimoniaux

- Le candidat s'engage sur **un nombre d'installations et un niveau de production d'ENR à réaliser sur 3 ans.**

OBJECTIFS CHIFFRÉS :

- ✓ Au moins 10 installations
- ✓ Seuils mini Fonds Chaleur cumulés sur 3 ans :
 - Solaire : au moins 25 m² ;
 - Biomasse : au moins 1 200 MWh;
 - géothermie : au moins 25 MWh.
- ✓ Au moins 20 % d'ENR autres que la biomasse
- ✓ Gestion déléguée des aides
- ✓ Au moins 100 kWh/habitants sur une période de 6 ans et **à l'échelle de la région**

OBJECTIFS CHIFFRÉS :

- ✓ Au moins 3 installations
- ✓ Seuils mini Fonds Chaleur
 - Si solaire, au moins 25 m² ;
 - Si biomasse, au moins 1 200 MWh;
 - Si géothermie, au moins 25 MWh



Quelles aides financières à l'animation (cas des contrats territoriaux) ?

1

Accompagnement de l'opérateur territorial via un contrat d'objectif :

- › Aide pour **valoriser le temps de travail relatif à l'animation et la coordination du projet**, et les dépenses engagées dans le cadre de **la mission d'animation et de suivi du projet**
- › Système d'aide au contrat d'objectif, **2 volets** :
 - Volet fixe versé pour 50% en année 1 et 50 % en année 2
 - Volet variable qui représente au moins 50% de l'aide versé en année 3
- › Le volet variable est versé proportionnellement à la production en MWh ENR réellement engagés sous réserve d'atteindre au moins 60% des objectifs suivants :
 - Objectif 1 : production MWh
 - Objectif 2 : nb total d'installations
 - Objectifs 3 : nb d'installations de production ENR hors bois énergie

Se rapprocher de la direction régionale de l'ADEME pour déterminer le niveau d'aide



Quelles aides financières aux études et à l'investissement?

2 Aides aux bénéficiaires finaux : études, missions d'AMO

- › 70 % maximum
- › Système d'aide à la réalisation
- › Versement unique

3 Aides aux bénéficiaires finaux : investissements ENR

- › Système d'aide à la réalisation :
 - Montant des aides : forfaits Fonds Chaleur appliqués à chacune des installations attendues dans le contrat (ou analyse économique pour les installations importantes ne bénéficiant pas des forfaits)
 - Versement des aides : 80 % à la mise en service + solde de 20 % sur présentation de la production effective

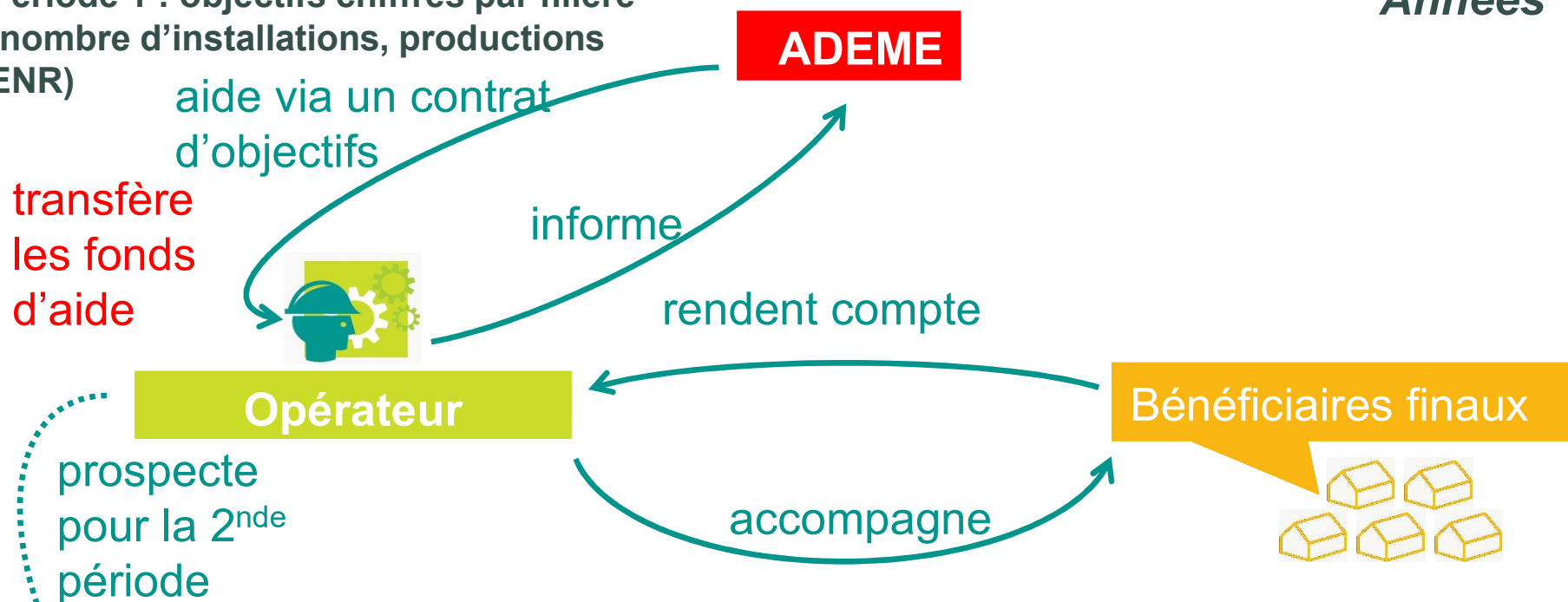


Pour résumer : les contrats territoriaux

CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT DES ENR THERMIQUES

Période 1 : objectifs chiffrés par filière
(nombre d'installations, productions
ENR)

Années 1 à 3



Période 2 : nouveaux objectifs chiffrés par filière
(nombre d'installations, production ENR)

Années 4 à 6

(Reconduction possible du contrat d'objectifs pour la 2^{de} période)



Etat d'avancement

UG	Aide	Prod ENR (MWH)	Objectif EnR régional	% EnR	Population couverte	Aide convention de mandat	Prod ENR (MWH) convention de mandat
BR-DR Bretagne	21 151 033 €	61 488	230 000	27 %	1 778 366	4 227 625 €	11 021
CL-DR Centre Val-de-Loire	10 040 780 €	42 353	181 000	23 %	1 766 555		
OC-DR Occitanie	12 891 148 €	45 653	380 000	12 %	494 302	1 038 517 €	2 162
PL-DR Pays de la Loire	8 251 111 €	25 124	241 000	10 %	810 186		
CO-DR Corse	788 025 €	1 809	27 000	7 %			
RA-DR Auvergne Rhône-Alpes	13 513 795 €	34 142	510 000	7 %	4 383 190	4 893 925 €	14 480
NO-DR Normandie	3 083 841 €	8 876	228 000	4 %			
NA-DR Nouvelle Aquitaine	6 746 147 €	13 116	438 000	3 %	1 681 699	1 614 997 €	0
PA-DR PACA	2 276 550 €	6 439	236 000	3 %	141 756	1 €	0
GE-DR Grand Est	2 531 807 €	8 370	365 000	2 %			
BF-DR Bourgogne-Franche-Comté	1 181 319 €	2 390	198 000	1 %	360 117	795 569 €	2 390
GA-DR Guadeloupe			31 000				
GY-DR Guyane			21 000				
HF-DR Hauts-de-France	1 536 313 €		444 000		116 932		
IF-DR Ile de France			709 000				
MA-DR Martinique			29 000				
MY-RT Mayotte			21 000				
RE-DR Réunion			43 000				



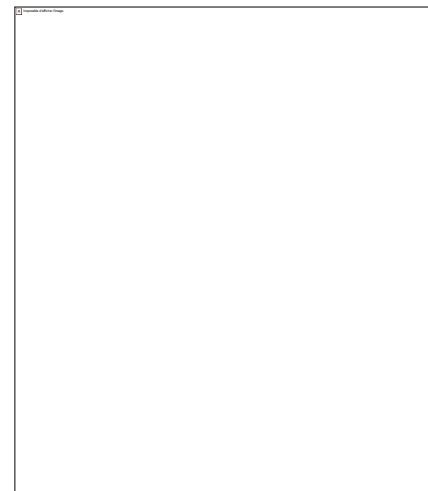
**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CLAIRE BARAIS

ADEME BRETAGNE

Claire.barais@gmail.com



**FONDS
CHALEUR**
ÉNERGIES RENOUVELABLES
ET DE RÉCUPÉRATION